



Fromages et yaourts de brebis

## AMAP CHEVRERIE DU FELSENBACH

CERNAY

Contrat de saison 2023

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent <b>contrat d'engagement</b> est signé entre :	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consomm'acteur</b>
Famille DURRWELL La Chèvrerie du Felsenbach	NOM, prénom .....
Vallée du Florival	Adresse..... ..... .....
68610 SENGERN	Code postal, commune .....
Mail .....	
Tél .....	
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la <b>Charte de ThurAmap</b> : voir <a href="http://www.thuramap.fr">www.thuramap.fr</a> , onglet « Une amap, c'est quoi ? ».	
Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2023/2024. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit. En cas de panier partagé, chaque consomm'acteur doit s'acquitter d'une cotisation à ThurAmap.	

<b>LES PANIERS</b> : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers de l'amaap dont la composition est la suivante :	
<b>Panier fromage</b> <i>1 fromage (au choix : frais, demi sec ou sec)</i>	<b>Panier yaourt</b> <i>Yaourt à la carte (voir tableau plus bas)</i>

<b>LES DISTRIBUTIONS</b> : Elles ont lieu toutes les semaines pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiquées. La saison commence vendredi 17/02/23 et se termine vendredi 01/09/23, soit 26 paniers hebdomadaires.	
<b>Durée de la saison pour le consomm'acteur</b>	La saison commence le ..... <b>2023</b> et se termine le 01 <b>septembre 2023</b> .
<b>Nombre total de distributions</b>	La saison correspond à ..... <b>distributions</b> hebdomadaires.
<b>Jours de distribution</b>	Les distributions ont lieu <b>tous les vendredis entre 18.00 et 18.45</b>
<b>Exceptions : la distribution ne sera pas assurée les vendredis 07 avril, 19 mai et 14 juillet.</b>	Ces paniers ne sont pas comptabilisés dans le total des paniers de la saison, il n'y aura donc pas de paniers compensés.
<b>Lieu de distribution</b>	Conciergerie du complexe sportif – rue René Guibert - Cernay

<b>Possibilité de report de paniers</b> Si vous êtes absent à l'une ou l'autre des distributions et que vous ne pouvez pas faire retirer votre panier par un proche, vous pouvez, 3 fois au cours de la saison, reporter ou prendre par anticipation votre panier. Pour bénéficier de cette disposition, vous devez prévenir le producteur au moins une semaine avant votre absence. Dans le cas contraire, conformément au règlement de ThurAmap, votre panier sera définitivement perdu et pourra être utilisé lors des animations de l'association. En aucun cas, un panier non récupéré ne peut faire l'objet d'un remboursement.
--



<b>LE PRIX ET LES PAIEMENTS</b> : A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur, <b>par avance</b> , les chèques correspondant à <b>toute la saison</b> .					
<b>Prix pour un panier : 3.50€</b> (1 fromage)		.....€ par semaine		Soit ..... € pour la saison.	
<b>Prix pour deux paniers : 7.00€</b> (2 fromages)		X ..... semaine			
<b>Prix d'un yaourt</b>	<b>Nombre de yaourts désiré</b>	<b>Prix du panier</b>		<b>Nombre de distribution</b>	<b>Prix du panier pour la saison</b>
1,20€	Ex : 6 x 1,20€	= 7,20€	7,20 €	x 26	= <b>187.20€</b>
1,20€	..... x 1,20€	=		x	= ..... €
<b>Prix total des paniers</b>				Soit ..... € pour la saison	
<b>Chèques à l'ordre de</b>				<b>LA CHEVRERIE DU FELSENBACH</b>	
Possibilité de paiement en 3 X				Fin des mois de février 2023 – mai 2023 – août 2023	
<b>Dates d'encaissement des chèques</b>					

<b>Carte à points</b> Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre <b>plus</b> de fromages que votre panier hebdomadaire ou tester d'autres fromages que ceux que vous prenez habituellement ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats ni de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points. Pour l'ama CHEVRERIE DU FELSENBACH, vous pouvez acquérir une carte <b>d'une valeur mini de 20€ et d'une valeur maxi de 60€</b> , sans date limite d'utilisation et renouvelable sous conditions. Paiement direct au producteur lors de l'achat de la carte. Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.
--

Conformément aux règles de fonctionnement de ThurAmap, le consommateur peut être sollicité pour participer aux distributions au cours de la saison.
---

Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'ama <b>CHEVRERIE DU FELSENBACH</b> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
---

Fait en 2 exemplaires à ....., le ..... 2023 et signé par les parties.	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consommateur</b>
signature	signature